

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1542

11 août 2009

### SOMMAIRE

<b>ABL S.A.</b> .....	<b>74001</b>	<b>Industry &amp; Building Technical Installations</b>	
<b>Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)</b> .....	<b>73972</b>	<b>s.à.r.l.</b> .....	<b>74000</b>
<b>Albali Invest S.A.</b> .....	<b>74001</b>	<b>International Process Group S.A.</b> .....	<b>73975</b>
<b>Aldringen Immo S.A.</b> .....	<b>74010</b>	<b>Intertrust (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>74002</b>
<b>AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav</b> .....	<b>73997</b>	<b>INVESCO European Hotel Real Estate II</b>	
<b>Alpha Topo Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>74000</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>74001</b>
<b>Ambrew S.A.</b> .....	<b>74012</b>	<b>Jafer S.A.</b> .....	<b>73995</b>
<b>Blackhorse Immo S.A.</b> .....	<b>74009</b>	<b>JES</b> .....	<b>73974</b>
<b>Blue Waves S.A.</b> .....	<b>73973</b>	<b>Les Vieux Oliviers</b> .....	<b>73999</b>
<b>Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N. S.A.</b> ....	<b>74015</b>	<b>Mastelle S.à r.l.</b> .....	<b>73970</b>
<b>Castronovo S.A.</b> .....	<b>74002</b>	<b>Mecconti S.à.r.l.</b> .....	<b>74001</b>
<b>Centuria Real Estate Asset Management International S.A.</b> .....	<b>73971</b>	<b>Medistar s.à r.l.</b> .....	<b>73994</b>
<b>Chandi Investment S.A.</b> .....	<b>74009</b>	<b>Mitron S.A.</b> .....	<b>74011</b>
<b>De Agostini Invest S.A.</b> .....	<b>73989</b>	<b>Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G.</b> ..	<b>73989</b>
<b>Defa International S.A.</b> .....	<b>73970</b>	<b>Moog Luxembourg Finance S.à r.l.</b> .....	<b>74002</b>
<b>E Investment S.A.</b> .....	<b>74003</b>	<b>Multibuilding S.A.</b> .....	<b>73972</b>
<b>Eliot Invest S.A.</b> .....	<b>74012</b>	<b>Musiner Finances SPF S.A.</b> .....	<b>74009</b>
<b>Energolux S.A.</b> .....	<b>73973</b>	<b>Mutualité d'Aide aux Artisans</b> .....	<b>73973</b>
<b>Energolux S.A.</b> .....	<b>73974</b>	<b>Noral Holding S.A.</b> .....	<b>74008</b>
<b>ESPERANZA COFFEE HOUSE Teen Challenge Luxembourg a.s.b.l.</b> .....	<b>74003</b>	<b>Nova Quatrième S.A.</b> .....	<b>73989</b>
<b>Financière E S.A.</b> .....	<b>74003</b>	<b>Ogvest Investment</b> .....	<b>73975</b>
<b>Fininfra Participation S.à r.l.</b> .....	<b>73971</b>	<b>P.F. Concept S.à r.l.</b> .....	<b>74006</b>
<b>Fisogest S.A.</b> .....	<b>73971</b>	<b>Pradera Management S.à r.l.</b> .....	<b>73972</b>
<b>Forges S.A.</b> .....	<b>74010</b>	<b>Prefood S.A.</b> .....	<b>74008</b>
<b>Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>74002</b>	<b>Real South Investment Luxembourg S.A.</b>	
<b>Geoffrey S.A.</b> .....	<b>73999</b>	.....	<b>74011</b>
<b>Global Oilfield Services</b> .....	<b>74002</b>	<b>Reluxco International S.A.</b> .....	<b>73976</b>
<b>Hawley Consultants S.A.</b> .....	<b>73975</b>	<b>Rikam Holding S.A.H.</b> .....	<b>74015</b>
<b>Hedwig Finances S.A.</b> .....	<b>74012</b>	<b>S.I. Kronos S.A.</b> .....	<b>74011</b>
<b>Heytens Decorlux S.A.</b> .....	<b>73974</b>	<b>Skyline S.à.r.l.</b> .....	<b>74000</b>
<b>ICG International Computing Group S.A.</b>		<b>Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l.</b>	
.....	<b>74010</b>	.....	<b>74013</b>
<b>Immo Magtib Sàrl</b> .....	<b>74013</b>	<b>Sorebol S.A.</b> .....	<b>73970</b>
		<b>Valotel Europe S.A.</b> .....	<b>73999</b>
		<b>Vetmed SCI</b> .....	<b>74015</b>
		<b>VTT Finance &amp; Participations S.A.</b> .....	<b>73976</b>

**Sorebol S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.764.

—  
Constituée suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juin 2005,  
publié au Mémorial C-N° 1410 du 17 décembre 2005.

*Extrait du procès-verbal  
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2009*

*Cinquième résolution*

Suite aux modifications intervenues dans le Conseil, l'Assemblée à l'unanimité, prend acte et ratifie:

- La démission des Administrateurs suivants: Monsieur Daniel-Louis DELEAU, Monsieur Michel ROUSSIN et Monsieur Georges COGNON.

L'Assemblée ratifie la nomination de:

- Monsieur Dominique LAFONT, né le 29 mars 1961 à Boulogne-Billancourt, demeurant à F-75116 Paris, 3, rue du Général Appert.

- Monsieur Jeannot WENGLER, né le 6 avril 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, Bld du Prince Henri.

Nommés en qualité d'Administrateurs de la société par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 mai 2009 pour la période des mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour extrait conforme

Edmond-Charles Briand / Thierry Marraud

Référence de publication: 2009091812/25.

(090109803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

**Defa International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.405.

—  
Changement d'adresse de Monsieur Didrik EIDSVIG, administrateur, président:

9, Inkognitogt

N-0258 Oslo

*Pour la société*

Signature

*LWM mandataire*

Référence de publication: 2009093894/13.

(090112221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Mastelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 686.950,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.031.

—  
*Extrait des décisions des associés de la Société prises en date du 07 juillet 2009*

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, nommée en tant que personne chargée du contrôle des comptes, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Mastelle S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009093898/16.

(090112189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Fininfra Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 967.061,80.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.878.

---

*Extrait des décisions des associés prises en date du 30 Juin 2009*

Il a été décidé de nommer la société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, en tant que personne chargée du contrôle des comptes avec effet au 03 décembre 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fininfra Participation S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009093901/16.

(090112103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 16 juillet 2009*

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de:

\* PricewaterhouseCoopers, ayant son siège au 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.477.

de ses fonctions de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

- L'assemblée générale décide de nommer:

\* Kohnen & Associés S.à.r.l., ayant son siège social 66, rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190.

en qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juillet 2009.

*Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009093902/25.

(090112093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Fisogest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.696.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009093886/13.

(090112403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Par décision de l'associé unique en date du 18/06/2009, il a été décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises de Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

*Pour PRADERA MANAGEMENT S.à r.l.*

Société à Responsabilité Limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009093904/15.

(090112052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 129.880.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 juin 2009*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée accepte la démission de:

\* Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 Octobre 1974 à Mont Saint Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes;

De ses fonctions d'administrateur B

- L'Assemblée nomme:

\* M. Thierry Grosjean né le 3 Août 1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes

Aux fonctions d'administrateur B, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 Décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2009.

*Pour ACHERON PORTFOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG)*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009093903/23.

(090112085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Multibuilding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 71.473.

*Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, CORREIA José, ROSATI Violène, et SCHMIT Géraldine, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009093452/16.

(090111736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Mutualité d'Aide aux Artisans, Société Coopérative.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 4.556.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 avril 2009*

*Quatrième résolution*

Sont renouvelés les mandats des commissaires aux comptes pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Emmanuel BAUMANN, demeurant 27, rue Langheck L-5854 ALZINGEN. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.
- Monsieur Jean DI CATO, demeurant 15, rue de la Gare L-9122 SCHIEREN. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS

Société coopérative

Signatures

Référence de publication: 2009093671/18.

(090112313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Energolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.331.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2009 tenue au siège social*

*"Résolution unique.*

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Messieurs Xavier SINECHAL, domicilié à 1970 Wezembeek-Oppem (Belgique), Pieter Marchandstraat 13 et Luc DE WINTER, domicilié à 9831 Sint-Martens-Latem (Belgique), Voordelaan 8 sont nommés administrateurs de ENERGOLUX à partir de ce jour pour une durée de trente-neuf mois.

Leur mandat expirera à l'Assemblée générale ordinaire de juin 2012."

Luxembourg, le 5 mars 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean LONIEN / Luc DE WINTER / Guido PEIFFER

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2009093664/18.

(090111996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Blue Waves S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 116.337.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29.05.2009*

*"Sixième résolution*

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur CHANCE INTERNATIONAL LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques) et nomme en son remplacement:

Monsieur Pascal LE GOFF, demeurant à 20800 Mohammedia (Maroc), 56 Inara I.

Il finira le mandat de l'administrateur qu'il remplace, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011."

Munsbach, le 29 mai 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

François PEUSCH / Pascal LE GOFF / Alex KAISER

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2009093662/18.

(090111962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**JES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 86.539.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 juillet 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg
- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Madame Céline STEIN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée renomme la société MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093658/18.

(090112776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Heytens Decorlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 38.514.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2009*

- L'assemblée prend note et accepte à l'unanimité, la démission de Monsieur Thierry TALLET, né le 25 octobre 1966 à Savigny sur Orge (F), résidant 2, rue Ampère à F-69660 Collonges au Mont d'Or, de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué, avec effet au 30 juin 2009.

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean Philippe DARNAULT, né le 24 juillet 1959 à Paris, résidant 26, avenue Alphand, F-94165 Saint-Mandé, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Thierry TALLET. Les mandats prendront effet au 30 juin 2009 pour une période de 6 ans venant à terme à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009093657/18.

(090112749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Energolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.331.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2009*

*"Unique résolution*

L'assemblée constate que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Robert BECKER a expiré et décide de nommer, en remplacement du commissaire aux comptes, un réviseur d'entreprises qui accepte, à savoir:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., société anonyme, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée ordinaire à tenir en 2010."

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean LONIEN

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009093663/18.

(090111996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Hawley Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R.C.S. Luxembourg B 66.929.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 09/06/2009*

1) L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de M. Christian LECLERC demeurant 23, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg. La durée de ses mandats expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

2) L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Geneviève BEVAN demeurant 23, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, et le mandat d'administrateur de M. Raymond GOEBEL demeurant 109 Allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg. La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAWLEY CONSULTANTS SA

Signature

Référence de publication: 2009093656/18.

(090112707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**International Process Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.165.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 mai 2009, à 10.00 heures*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- D'accepter la démission de Monsieur Yariv ELBAZ de ses fonctions d'administrateur de la société.
- De nommer un nouvel administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010:

\* Monsieur Charles ZINI, employé privé, demeurant au 6, rue du Port, CH-1204 Genève (Suisse), né à Casablanca (MAROC) le 14 septembre 1976 au poste d'administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2009093655/18.

(090112701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Ogvest Investment, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 34.419.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société en date du 22 mai 2009, à 17.00 heures*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Monsieur Yariv ELBAZ de sa fonction d'administrateur de la société;
2. De nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire la personne suivante, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

Monsieur Charles ZINI, demeurant au 6, rue du Port, CH-1204 Genève (Suisse), né à Casablanca (MAROC) le 14 septembre 1976.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2009093654/18.

(090112700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**VTT Finance & Participations S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.447.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 juin 2009, l'associé unique a décidé ce qui suit:

- D'approuver la démission avec effet immédiat de VO Consulting Lux S.A. de son poste de commissaire aux comptes;
- De nommer au poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, MAS International Sàrl, ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L- 5365 Munsbach, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B110690.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009093667/18.

(090112070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Reluxco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.202.

—  
In the year two thousand and nine, the fifth day of May.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CORIO REAL ESTATE ESPAÑA S.L., a Spanish limited liability company, with its registered office at Calle Maria de Molina 40-8<sup>th</sup> floor, 28006 Madrid, Spain, registered with the Commercial Registry of Madrid under the reference Tomo 242 (the Shareholder), acting as sole shareholder of RELUXCO INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg public limited liability company, incorporated on 14 February 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, then notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 913 of 18 May 2007, registered under the Luxembourg Trade et Companies Register under number B 125.202,

hereby represented by Mathilde Jean, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed *ne varietur* by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

1. The Shareholder holds all the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro);

2. The Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Amendment to the corporate object of the Company so that article 4.2 of the articles of association of the Company (the Articles) will read as follows:

"The Company shall exercise the activity of a professional carrying on lending transactions as defined by article 28-4 of the act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended (the Banking Act 1993).

The activity described above shall be considered in its broadest sense and encompass any operation in which the Company participates and any contract entered into by the Company in connection with, or for the purposes of lending transactions.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In general, the Company may perform any operation or transaction which it considers necessary or useful to the accomplishment and the development of its corporate objects in the broadest sense. The Company may not accept deposits or other repayable funds from the public.

The Company may accomplish any commercial, industrial and financial operation which relates, directly or indirectly, to its corporate objects or may further its development."

(ii) Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 699,000 (six hundred and ninety-nine thousand euro), by way of creation of 6,990 (six thousand nine hundred and ninety) shares having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each;

(iii) Subscription to the share capital increase specified under item (ii) above by the Shareholder and payment in cash of the share capital increase;

(iv) Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under item (ii) above;

(v) Amendment of the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company;

(vi) Amendment and restatement of the Articles;

(vii) Acknowledgment of the resignation of Gerard Birchen, Pietro Longo, Hugo Froment and Roberto Menches as directors of the Company and discharge (quitus); and

(viii) Appointment of Bas van de Putte, Maud de Vries and Maarten Michalides as directors of the Company.

3. After due consideration, the Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder represented declares having perfect knowledge of all the resolutions to be passed today.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and accordingly to amend article 4.2 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"The Company shall exercise the activity of a professional carrying on lending transactions as defined by article 28-4 of the act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended (the Banking Act 1993).

The activity described above shall be considered in its broadest sense and encompass any operation in which the Company participates and any contract entered into by the Company in connection with, or for the purposes of, lending transactions.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In general, the Company may perform any operation or transaction which it considers necessary or useful to the accomplishment and the development of its corporate objects in the broadest sense. The Company may not accept deposits or other repayable funds from the public.

The Company may accomplish any commercial, industrial and financial operation which relates, directly or indirectly, to its corporate objects or may further its development."

*Third resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 699,000 (six hundred and ninety-nine thousand euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 310 (three hundred and ten) shares, having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each to an amount of EUR 730,000 (seven hundred and thirty thousand euro) represented by 7,300 (seven thousand and three hundred) shares, having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 6,990 (six thousand nine hundred and ninety) newly issued shares of the Company as follows:

*Subscription - Payment*

The Shareholder declares (i) to subscribe for the 6,990 (six thousand nine hundred and ninety) issued shares of the Company having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 699,000 (six hundred and ninety-nine thousand euro) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of EUR 699,000 (six hundred and ninety-nine thousand euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BNP-Paribas Luxembourg SA on 5 May 2009 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

"The subscribed capital is set at seven hundred and thirty thousand euro (EUR 730,000) and is represented by seven thousand and three hundred (7,300) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each fully subscribed and fully paid up."

*Sixth resolution*

The Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Seventh resolution*

The Shareholder resolves to amend and restate the Articles in order to comply with the status of a professional in the financial sector in accordance with the act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended. The Articles shall thus read henceforth in their English version as follows:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1. The company is incorporated as a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name RELUXCO INTERNATIONAL S.A. (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors or, where the composition of the board is limited to one member, of the sole director.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors or, where the composition of the board is limited to one member, of the sole director. Where the board of directors or the sole director determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of its sole shareholder (if any).

**Art. 4. Corporate object.**

4.1. The Company may carry out any or all of the following financial activities:

a) it may borrow in any form and may issue by way of private placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt securities to affiliated companies and any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and those of any other company;

b) it may generally employ any techniques and instruments to protect itself against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.2. The Company shall exercise the activity of a professional carrying on lending transactions as defined by article 28-4 of the act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended (the Banking Act 1993).

The activity described above shall be considered in its broadest sense and encompass any operation in which the Company participates and any contract entered into by the Company in connection with, or for the purposes of, lending transactions.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In general, the Company may perform any operation or transaction which it considers necessary or useful to the accomplishment and the development of its corporate objects in the broadest sense. The Company may not accept deposits or other repayable funds from the public.

The Company may accomplish any commercial, industrial and financial operation which relates, directly or indirectly, to its corporate objects or may further its development.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The subscribed capital is set at seven hundred and thirty thousand euro (EUR 730,000) and is represented by seven thousand and three hundred (7,300) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each fully subscribed and fully paid up.

5.2. The subscribed capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or in bearer form (action au porteur), at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a register of shares shall be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on the shares, as well as the transfers of shares and the dates thereof. Ownership of registered shares shall be established by an entry in the register of shares.

6.3. The Company may redeem its own shares in accordance with, and within the limits set forth by, the Law.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1. Transfers of shares are carried out by a written declaration of transfer entered in the register of shares, dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives. The Company may also accept as evidence of a transfer other documents recording the agreement of the transferor and the transferee.

#### **Art. 8. General meetings of shareholders.**

8.1. The sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

8.2. The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt or ratify all acts relating to the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year. If such day is not a day on which banks are open for business in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors or, where the composition of the board is limited to one member, of the sole director, exceptional circumstances so require.

8.5. Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the convening notices.

#### **Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by the Law shall govern the notice for, and conduct of, the general meetings of shareholders, unless provided otherwise in the Articles.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as provided otherwise by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented.

9.4. An extraordinary general meeting of shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall only validly deliberate if at least one half of the capital is represented and the agenda of the meeting indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of written notice given at least 8 (eight) days in advance. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telefax, or telegram.

9.8. Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by conference call or similar means of communications, whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at the meeting.

9.9. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Management.**

10.1. The Company is managed by at least three directors, who need not be shareholders. However, where and as long as the Company has a sole shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one member. If several directors are appointed, they will constitute a board of directors.

Whenever a legal entity is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint and several liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke its Representative by designating simultaneously a replacement.

10.2. The general meeting of shareholders shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. If the Company has only one shareholder, the sole shareholder may appoint a sole director and determine his remuneration and the term of his office. The term of office of directors may not exceed six years. Directors may be re-elected. They may be removed with or without cause, at any time, by the general meeting of shareholders.

10.3. In case of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall make the permanent appointment.

#### **Art. 11. Meetings of the board of directors.**

11.1. The board of directors must appoint a chairman from among its members, unless the composition of the board is limited to one member. The board of directors or the sole director, as the case may be, may appoint a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meetings of the shareholders.

11.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place in Luxembourg indicated in the notice.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting.

11.4. No written notice is required if all the members of the board of directors are present or represented. A director may also waive the requirement of a written notice, in writing or by telefax or telegram. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of directors.

11.5. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telefax or telegram, another director as his or her proxy.

11.6. The board of directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors, is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented. In the event that the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

#### **Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors.**

12.1. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by (i) the chairman of the board, the secretary and/or any director or (ii) by any two directors.

12.2. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one director or by the secretary of the board of directors (if any).

#### **Art. 13. Decisions of the sole director.**

13.1 Where the composition of the board is limited to one member, the decisions of the sole director are drawn up in writing.

#### **Art. 14. Powers of the board of directors and the sole director.**

14.1. The board of directors or, where the composition of the board is limited to one member, the sole director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the interest of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors or the sole director, as the case may be.

**Art. 15. Delegation of powers.**

15.1. The board of directors or the sole director, as the case may be, shall appoint two persons (délégés à la gestion journalière), shareholders or not, members of the board of directors or not, who shall have, in accordance with article 19 of the Banking Act 1993, full authority to act on behalf of the Company in all matters regarding the daily management and affairs of the Company.

15.2. The board of directors or the sole director, as the case may be, is also authorised to appoint a person, either a member of the board of directors or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.**

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two directors or, where the composition of the board is limited to one member, the signature of the sole director in all matters or by the joint signatures or single signature of any persons to whom any signatory power has been validly delegated.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signature of the persons appointed to that effect in accordance with article 15.1 above.

**Art. 17. Conflict of interests.**

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any director or officer of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. Any director having an interest conflicting with that of the Company in any transaction submitted to the board of directors shall advise the latter of such conflicting interest and shall cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. He shall not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction shall be made to the shareholders at the next following general meeting.

17.4. Where the composition of the board is limited to one member, article 17.3 above shall not apply and the transactions entered into between the Company and the director having a conflicting interest shall only be recorded in the minutes.

17.5. Articles 17.3 and 17.4 shall not apply to transactions made in the ordinary course of business and on normal terms.

**Art. 18. External auditor.**

18.1. In accordance with article 22 of the Banking Act 1993, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditor(s) (réviseur d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company in accordance with article 22 (1) of the Banking Act 1993.

**Art. 19. Financial year.**

19.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.**

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required when the reserve has reached ten per cent (10%) of the corporate capital.

20.2. The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of. It may decide the payment of dividends in accordance with the Law.

20.3. The board of directors or, where the composition of the board is limited to one member, the sole director may decide to pay interim dividends in accordance with the conditions of, and within the limits set forth in, the Law.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.**

21.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles. The general meeting of shareholders shall designate the liquidators, who may be physical persons or legal entities, to carry out the liquidation and shall determine their number, their powers and their remuneration.

**Art. 22. Applicable law.**

22.1. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Eighth resolution*

The Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of the following persons as directors of the Company effective immediately and to grant them, to the extent contemplated by the Law, full discharge of liability for the performance of their duties from the date of their appointment to the date hereof:

- Gerard Birchen;
- Pietro Longo;
- Hugo Froment; and
- Roberto Menches.

#### *Ninth resolution*

The Shareholder resolves to appoint the following persons as new directors of the Company with immediate effect and for an unlimited duration:

- Bas van de Putte, private employee, residing in The Netherlands at Voorhoutstraat 1, 2012 JD, Haarlem;
- Maud de Vries, private employee, residing in The Netherlands at Amstelveenseweg 860, 1081 JM, Amsterdam; and
- Maarten Michalides, private employee, residing in The Netherlands at Van Renesselaan 43A, 3703 AG, Zeist.

As a consequence of the above resignations and appointments, the board of directors of the Company will from now on be composed as follows:

- Bas van de Putte;
- Maud de Vries;
- Maarten Michalides;
- Hendrik Teunissen; and
- Jan Gerard Haars.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney of the appearing party, the attorney of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CORIO REAL ESTATE ESPAÑA S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social au Calle Maria de Molina 40-8<sup>th</sup> floor, 28006 Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid sous la référence Tomo 242, agissant en sa qualité d'associé unique (l'Associé) de RELUXCO INTERNATIONAL S.A. (la Société), une société anonyme luxembourgeoise constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 913 du 18 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 125.202,

ici représentée par Mathilde Jean, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé détient la totalité du capital social de la Société qui est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros);
2. L'Associé désire prendre des résolutions sur les points suivants:

(i) Modification de l'objet social de la Société et de l'article 4.2 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura la teneur suivante:

"La Société exercera l'activité de professionnel effectuant des opérations de prêt telle que définie à l'article 28-4 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la Loi Bancaire 1993).

L'activité décrite ci-dessus doit être comprise dans sons sens le plus large et couvrir toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société en rapport avec ou pour les besoins d'opérations de prêt.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large. La Société ne peut pas accepter de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

(ii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 699.000 (six cent quatre-vingt dix neuf mille euros) par la création de 6.990 (six mille neuf cent quatre-vingt dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune;

(iii) Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social indiquée au point (ii) ci-dessus par l'Associé;

(iv) Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point (ii) ci dessus;

(v) Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci dessus, avec pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société;

(vi) Modification et refonte des Statuts;

(vii) Prise de connaissance et acceptation de la démission de Gérard Birchen, Pietro Longo, Hugo Froment et Roberto Menches en qualité d'administrateurs de la Société et décharge; et

(viii) Nomination de Bas van de Putte, Maud de Vries et Maarten Michalides en qualité d'administrateurs de la Société;

3. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé représenté déclare avoir pris connaissance des résolutions à prendre ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 4.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société exercera l'activité de professionnel effectuant des opérations de prêt telle que définie à l'article 28-4 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la Loi Bancaire 1993).

L'activité décrite ci-dessus doit être comprise dans son sens le plus large et couvrir toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société en rapport avec ou pour les besoins d'opérations de prêt.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large. La Société ne peut pas accepter de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 699.000 (six cent quatre-vingt dix neuf mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, à un montant de EUR 730.000 (sept cent trente mille euros) représenté par 7.300 (sept mille trois cents) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 6.990 (six mille neuf cent quatre-vingt dix) actions nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

### *Souscription et Libération*

L'Associé déclare (i) souscrire à 6.990 (six mille neuf cent quatre-vingt dix) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 699.000 (six cent quatre-vingt dix neuf mille euros) à allouer au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de EUR 699.000 (six cent quatre-vingt dix neuf mille euros) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par BNP-Paribas Luxembourg SA le 5 mai 2009, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

### *Cinquième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à sept cent trente mille euros (EUR 730.000) représenté par sept mille trois cents (7.300) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

### *Sixième résolution*

L'Associé décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

### *Septième résolution*

L'Associé décide de modifier et de reformuler les Statuts pour que la Société soit en conformité avec son statut de professionnel du secteur financier selon la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée. La version française des Statuts aura désormais la teneur suivante:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.**

1.1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination RELUXCO INTERNATIONAL S.A. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présent statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, ou de la faillite de son actionnaire unique (s'il y en a un).

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société peut effectuer tout ou partie des activités financières suivantes:

a) elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société.

b) elle peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.2. La Société exercera l'activité de professionnel effectuant des opérations de prêt telle que définie à l'article 28-4 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la Loi Bancaire 1993).

L'activité décrite ci-dessus doit être comprise dans son sens le plus large et couvrir toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société en rapport avec ou pour les besoins d'opérations de prêt.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large. La Société ne peut pas accepter de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à sept cent trente mille euros (EUR 730.000) représenté par sept mille trois cents (7.300) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société, concernant les actions nominatives, où il sera consultable par tout actionnaire qui le désirera. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, son adresse ou le lieu de son élection de domicile, le nombre d'actions détenues, le montant payé pour ces titres, aussi bien que les transferts d'actions et leur date de survenance. La détention d'actions nominatives est établie par l'inscription dans le registre des actionnaires.

6.3. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

#### **Art. 7. Transfert d'actions.**

7.1. Les actions sont transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

#### **Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.**

8.1 L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

8.2. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus larges pour adopter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, à l'adresse du siège social ou en tout autre endroit de la ville de Luxembourg qui sera indiqué par les convocations, le troisième lundi du mois de juin de chaque année. S'il s'avérait que ce jour n'était pas un jour ouvrable au Luxembourg pour les banques et le commerce, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

8.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles le requièrent, si le Conseil d'administration le décide ou si le Conseil ne se compose que d'un seul membre.

8.5. Les autres assemblées générales des actionnaires se tiendront en tout lieu et heure précisés par les convocations.

#### **Art. 9. Notification, quorum, pouvoirs de signature et convocations.**

9.1. Le délai de notification et le quorum requis par la Loi doivent présider à l'établissement des notifications, ainsi qu'à la tenue des assemblées générales des actionnaires, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à un vote.

9.3. Sauf si la Loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les résolutions d'une assemblée des actionnaires seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'était pas remplie, une seconde assemblée sera convoquée en les formes statutaires, par convocation écrite envoyée au moins 8 (huit) jours à l'avance. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société ne peut cependant être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

9.7. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, par facsimile ou par télégramme.

9.8. Chaque actionnaire peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre, se parler les uns aux autres et correctement délibérer. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La Société est administrée par au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, pour le cas où et tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration pourra se limiter à un membre unique. Si plusieurs administrateurs sont nommés, ils constitueront un conseil d'administration.

Si une personne morale (la Personne Morale) est nommée administrateur de la Société, la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société, agira en son nom (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il agissait en qualité d'administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité conjointe et plurielle de la Personne Morale. La Personne Morale pourra uniquement révoquer son Représentant par la nomination simultanée d'un remplaçant.

10.2. L'assemblée générale des actionnaires élit les administrateurs et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique, l'actionnaire unique peut nommer un administrateur unique, fixer sa rémunération et la durée de son mandat. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motif, à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants peuvent pourvoir le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres, à moins qu'il ne soit composé d'un seul membre. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, peut désigner un secrétaire, qui doit être administrateur et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration de la Société se réunit sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Il sera donné à tous les administrateurs convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés. Un administrateur peut aussi renoncer à la convocation écrite, par écrit, par télécopie, ou par télégramme. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

11.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, par télécopie, ou par télégramme un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, il y aurait égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant.

#### **Art. 12. Les procès-verbaux du conseil d'administration.**

12.1. Le procès-verbal du conseil d'administration doit être signé par (i) le président du conseil d'administration, le secrétaire et/ou tout administrateur ou (ii) deux administrateurs.

12.2. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire au cours de procédures légales ou autres, doivent être signés par des administrateurs ou par le secrétaire du conseil d'administration (s'il y a lieu).

**Art. 13. Décisions de l'administrateur unique.**

13.1. Lorsque la composition du conseil d'administration se limite à un seul membre, les décisions prises par l'administrateur unique sont élaborées par écrit.

**Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration et de l'administrateur unique.**

14.1. Le conseil d'administration, ou s'il se compose d'un seul membre, l'administrateur unique est investi des plus larges pouvoirs pour réaliser ou poser tous actes de disposition et de gestion dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvera de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 15. Délégation de pouvoir.**

15.1. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, nomme deux délégués à la gestion journalière, actionnaires ou non, membres du conseil d'administration ou non, qui, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi Bancaire 1993, ont les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, membre du conseil d'administration ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Représentation.**

16.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou si le conseil d'administration est composé d'un membre unique, par la signature de l'administrateur unique en toute matière ou par les signatures conjointes ou par l'unique signature de toute personne à laquelle un pouvoir de signature a valablement été délégué.

16.2. Dans la mesure où la gestion quotidienne est concernée, la Société est légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux personnes nommées à cet effet conformément à l'article 15.1 ci-dessus.

**Art. 17. Conflit d'intérêt.**

17.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

17.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne peut, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.3. Tout administrateur de la Société ayant un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire soumise au conseil d'administration, devra informer ce dernier de l'existence de ce conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne prendra pas part à ces délibérations. Un rapport spécial devra être fait au sujet de ladite transaction à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

17.4. Lorsque la composition du conseil est limitée à un membre, l'article 17.3. ci-dessus ne trouvera pas application et les relations dans lesquelles seront entrées la Société et l'administrateur ayant un conflit d'intérêt devront seulement être enregistrées dans le procès-verbal.

17.5. Les articles 17.3. et 17.4. ne s'appliquent pas aux opérations faites selon le cours normal des affaires et selon des conditions normales.

**Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises.**

18.1. Conformément aux exigences de l'article 22 de la Loi Bancaire 1993, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 22 (1) de la Loi Bancaire 1993.

**Art. 19. Exercice social.**

19.1. L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Affectation des Bénéfices.**

20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

20.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle peut décider de payer des dividendes, sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

20.3. Le conseil d'administration, ou pour le cas où le conseil est composé d'un membre unique, l'administrateur unique, peuvent décider de payer des dividendes, sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.**

21.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. L'assemblée générale des actionnaires nommera les liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales afin de procéder à la liquidation, elle déterminera leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 22. Droit applicable.**

22.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

*Huitième résolution*

L'Associé prend connaissance et décide d'accepter la démission des personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et de leur donner décharge, dans la limite de ce que la loi prévoit, de leur responsabilité pour l'exécution de leurs devoirs depuis la date de leur nomination jusqu'à leur démission:

- Gérard Birchen;
- Pietro Longo;
- Hugo Froment; et
- Roberto Menches.

*Neuvième résolution*

L'Associé décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée:

- Bas van de Putte, employé privé, demeurant aux Pays-Bas, à Voorhoutstraat 1,2012 JD, Haarlem;
- Maud de Vries, employé privé, demeurant aux Pays-Bas, à Amstelveenseweg 860, 1081 JM, Amsterdam; et
- Maarten Michalides, employé privé, demeurant aux Pays-Bas, à Van Renesselaan 43A, 3703 AG, Zeist.

En conséquence des démissions et nominations ci-dessous, le conseil d'administration de la Société sera désormais composé comme suit:

- Bas van de Putte;
- Maud de Vries;
- Maarten Michalides;
- Hendrik Teunissen; et
- Jan Gerard Haars.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Mathilde Jean, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009, LAC/2009/18713. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009093757/673.

(090112774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 64.961.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 juillet 2009*

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

MONSTERA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G.

Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009093681/19.

(090112485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**De Agostini Invest S.A., Société Anonyme,  
(anc. Nova Quatrième S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 115.793.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of June,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Nova Quatrième S.A. (formerly Silver Duck S.A.), a public limited liability company ("société anonyme") incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 115.793 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 22 March 2006 and published on 19 June 2006 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1188, page 57020, (hereafter referred to as the "Company").

The articles of association of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, pre-named, on 24 April 2008 and published on 17 June 2008 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1496, page 71802 (the "Articles").

The meeting was presided by Mr Giovanni Chiacchio, lawyer, residing professionally in 9 -11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, who appointed as secretary, Ms Manuela Dias Marques, attorney at law, residing professionally in 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg. The meeting also elected Mr Emile De Demo, private employee, residing professionally in 9 -11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- The shareholders of the Company represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed *ne varietur* by the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities;

- As it appears from said attendance list, all the thirty-one thousand (31,000) shares in issue are represented at the present general meeting and the shareholders declare that they consider themselves duly convened and that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda;

The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty million three hundred eighty-eight thousand six hundred thirty-four Euro and nineteen cent (EUR 80,388,634.19) in order to raise it from its current amount of thirty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 38,750.00) to eighty million four hundred twenty-seven thousand three hundred eighty-four Euro and nineteen cent (EUR 80,427,384.19) by creating and issuing four million four hundred sixty-nine thousand (4,469,000) new shares without nominal value (the "New Shares");

2. Subscription to the New Shares by DEA PARTECIPAZIONI S.P.A. (formerly De Agostini Invest S.A. incorporated under the laws of Luxembourg with former registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg), a company existing under the laws of Italy, with registered office at 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italy, registered with the Companies

Register of Novara under number 02196560037 (the "Subscriber") partially by way of (i) contribution in kind in the amount of forty-six million one hundred and thirty-nine thousand three hundred and forty-two Euro and nineteen cent (EUR 46,139,342.19) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Subscriber towards the Company (the "Contribution in Kind") to be totally paid up and (ii) contribution in cash in the amount of thirty-four million two hundred and forty-nine thousand two hundred and ninety-two Euro (EUR 34,249,292.00) (the "Contribution in Cash") to be paid up in the amount of twenty-four million seven hundred and forty-nine thousand two hundred and ninety-two Euro (EUR 24,749,292.00);

3. Approval of the waiver by Mr PAOLO CERETTI to his subscription right with respect to the present capital increase and approval by all the Shareholders that the New Shares be exclusively allocated to the Subscriber;

4. Successive decrease of the share capital of the Company by an amount of thirty-five million four hundred and twenty-seven thousand three hundred and eighty-four Euro and nineteen cent (EUR 35,427,384.19) so as to decrease it from eighty million four hundred twenty-seven thousand three hundred eighty-four Euro and nineteen cent (EUR 80,427,384.19) to forty-five million Euro (EUR 45,000,000.00) in order to offset incurred losses in the same amount of thirty-five million four hundred and twenty-seven thousand three hundred and eighty-four Euro and nineteen cent (EUR 35,427,384.19);

5. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows: "The subscribed share capital is fixed at forty-five million Euro (EUR 45,000,000.00), represented by four million five hundred thousand (4,500,000) shares. The shares have no nominal value";

6. Change of the name of the Company from Nova Quatrième S.A. to De Agostini Invest S.A. and subsequent amendment of article 1.2. of the Articles which shall henceforth read as follows: "The Company is named De Agostini Invest S.A.";

7. Decision to grant the Chairman of the Company's Board of Directors a casting vote in the event of equality of votes and subsequent amendment of article 9.4. of the Articles which shall henceforth read as follows: "The decisions of the Board of Directors are taken by simple majority. The vote of the chairman of the Board of Directors shall prevail in the case of equality of votes"; and

8. Miscellaneous.

After review of the items of the agenda and after deliberation, the Shareholders unanimously decide to adopt the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eighty million three hundred eighty-eight thousand six hundred thirty-four Euro and nineteen cent (EUR 80,388,634.19) in order to raise it from its current amount of thirty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 38,750.00) to eighty million four hundred twenty-seven thousand three hundred eighty-four Euro and nineteen cent (EUR 80,427,384.19) by creating and issuing the New Shares.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to accept the subscription of the New Shares by the Subscriber and to record the partial payment of the New Shares as follows: (i) by the Contribution in kind which has been paid up in total at this meeting (ii) by the Contribution in Cash which will be paid up in the amount of twenty-four million seven hundred and forty-nine thousand two hundred and ninety-two Euro (EUR 24,749,292.00).

(i) Contribution in Kind

#### *Description of the Contribution in Kind*

The Contribution in Kind is a liquid, certain and payable claim amounting to forty-six million one hundred and thirty-nine thousand three hundred and forty-two Euro and nineteen cent (EUR 46,139,342.19) held by the Subscriber against the Company.

#### *Evaluation of the Contribution in Kind*

The Contribution in Kind is valued at forty-six million one hundred and thirty-nine thousand three hundred and forty-two Euro and nineteen cent (EUR 46,139,342.19). The Shareholders declare to agree with the evaluation.

In compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), a report on the valuation methods and the description of the Contribution in Kind has been drawn up by TEAMAUDIT S.A., réviseurs d'entreprises, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, (the "Auditor's Report").

The conclusion of the Auditor's Report is as follows:

"On the basis of our diligences, nothing has come to our attention which would lead us to think that the global value of the contribution in kind does not correspond to at least the number of shares to be issued in counterpart."

#### *Intervention and Declaration of the Subscriber*

The Subscriber, represented by Mr Giovanni Chiacchio, pre-named, declares in relation to the Contribution in Kind:

- a. to subscribe for the New Shares and to have them partially paid up by way of the Contribution in Kind and the Contribution in Cash as described above;
- b. that it is the owner of the receivable to be contributed in kind to the Company;
- c. that the Contribution in Kind will be effective from a Luxembourg point of view from the date of this notarial deed; and
- d. that the Subscriber shall procure that all the formalities required by the Luxembourg law and any involved foreign law subsequent to the Contribution in Kind shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in Kind in order to duly formalise the Contribution in Kind to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Evidence of the Contribution in Kind*

Proof of the existence and the value of the Contribution in Kind was given to the undersigned notary by the Auditor's Report, which after having been signed "ne varietur", by the proxy holders representing the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

(ii) Contribution in Cash

Proof of the payment of twenty-four million seven hundred and forty-nine thousand two hundred and ninety-two Euro (EUR 24,749,292.00) has been given to the notary by the blocking certificate issued by UBI Bank International S.A. This amount is now at the availability of the Company.

The Shareholders acknowledge that the remaining, nine million five hundred thousand Euro (EUR 9,500,000.00) representing part of the Contribution in Cash have not been paid up.

*Third resolution*

Mr PAOLO CERETTI decides to waive his subscription right with respect to the present capital increase and the Shareholders resolve to approve that the New Shares are exclusively allocated to the Subscriber.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to successively decrease the share capital of the Company by an amount of thirty-five million four hundred and twenty-seven thousand three hundred and eighty-four Euro and nineteen cent (EUR 35,427,384.19) so as to decrease it from eighty million four hundred twenty-seven thousand three hundred eighty-four Euro and nineteen cent (EUR 80,427,384.19) to forty-five million Euro (EUR 45,000,000.00) in order to offset incurred losses in the same amount of thirty-five million four hundred and twenty-seven thousand three hundred and eighty-four Euro and nineteen cent (EUR 35,427,384.19).

The Shareholders declare that the said losses shall be attributed to the paid up subscribed share capital.

*Fifth resolution*

As a consequence of the previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital is fixed at forty-five million Euro (EUR 45,000,000.00), represented by four million five hundred thousand (4,500,000) shares. The shares have no nominal value."

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to change the name of the Company from Nova Quatrième S.A. to De Agostini Invest S.A. and to subsequently amend article 1.2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The Company is named De Agostini Invest S.A.".

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to grant the Chairman of the Company's Board of Directors a casting vote in the event of equality of votes and to subsequently amend article 9.4. of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The decisions of the Board of Directors are taken by simple majority. The vote of the chairman of the Board of Directors shall prevail in the case of equality of votes."

There being no further business, the Chairman declared the meeting closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.00).

*Declaration*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de Nova Quatrième S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 115.793 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, le 22 mars 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1188 du 19 juin 2006, page 57020 (dénommée ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, préqualifié, le 24 avril 2008 et publié le 17 juin 2008 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1496 page 71802, (les "Statuts").

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Chiacchio, juriste, avec adresse professionnelle au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Maître Manuela Dias Marques, avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg. L'assemblée choisit également comme scrutateur, Monsieur Emile De Demo, employé privé, avec adresse professionnelle au 9 -11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste de présence restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Qu'il résulte de la liste de présence ci-annexée que les trente et un mille (31.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et que les Actionnaires considèrent avoir été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de quatre-vingt million trois cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 80.388.634,19) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 38.750,-) à quatre-vingt millions quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 80.427.384,19) par l'émission de quatre millions quatre cent soixante-neuf mille (4.469.000) nouvelles actions sans valeur nominale (ci-après les "Nouvelles actions");

2. Souscription aux Nouvelles Actions par DEA PARTICIPAZIONI S.P.A., (anciennement De Agostini Invest S.A. société de droit luxembourgeois avec ancien siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg) société de droit italien ("Società Per Azioni"), ayant son siège social à 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Novara sous le numéro 02196560037 (ci-après le "Souscripteur") partiellement par voie (i) d'apport en nature d'un montant de quarante-six millions cent trente-neuf mille trois cent quarante-deux euros et dix-neuf cents (EUR 46.139.342,19) correspondant à la conversion d'une créance liquide, exigible et certaine du même montant que le Souscripteur détient contre la Société (ci-après "l'Apport en Nature") à libérer entièrement et (ii) d'apport en numéraire d'un montant de trente-quatre millions deux cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 34.249.292,-) (ci-après "l'Apport en Numéraire") à libérer à hauteur de vingt-quatre millions sept cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 24.749.292,-);

3. Renonciation à son droit de souscription par Monsieur PAOLO CERETTI à la présente augmentation de capital et approbation par tous les Actionnaires du fait que les Nouvelles Actions soient entièrement souscrites par le Souscripteur;

4. Réduction successive du capital souscrit de la Société à concurrence de trente-cinq millions quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 35.427.384,19) pour le ramener du montant de quatre-vingt millions quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 80.427.384,19) à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) dans le but de compenser des pertes subies à hauteur du même montant de trente-cinq millions quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 35.427.384,19);

5. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit: "Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-), représenté par quatre millions cinq cent mille (4.500.000) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale";

6. Changement du nom de la société de Nova Quatrième S.A. à De Agostini Invest S.A. et modification subséquente de l'article 1.2. des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit: "Le nom de la Société est De Agostini Invest S.A.";

7. Décision de donner au Président du Conseil d'Administration une voix prépondérante en cas d'égalité de voix et modification subséquente de l'article 9.4. des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit: "Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité des voix"; et

#### 8. Divers

Après passage en revue des points de l'agenda et après délibération, les Actionnaires décident à l'unanimité, d'adopter les résolutions qui suivent:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de quatre-vingt million trois cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 80.388.634,19) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 38.750,-) à quatre-vingt millions quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 80.427.384,19) par l'émission des Nouvelles Actions;

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident d'accepter la souscription totale aux Nouvelles Actions par le Souscripteur et d'enregistrer la libération partielle des Nouvelles Actions comme suit: (i) par l'Apport en Nature qui a été entièrement libéré lors de cette Assemblée et (ii) par l'Apport en Numéraire qui sera libéré à hauteur de vingt-quatre millions sept cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 24.749.292,-):

##### (i) Apport en Nature

##### *Description de l'Apport en Nature*

L'Apport en Nature est une créance liquide, certaine et exigible de quarante-six millions cent trente-neuf mille trois cent quarante-deux euros et dix-neuf cents (EUR 46.139.342,19) détenue par le Souscripteur à rencontre de la Société.

##### *Evaluation de l'Apport en Nature*

L'Apport en Nature est évalué à quarante-six millions cent trente-neuf mille trois cent quarante-deux euros et dix-neuf cents (EUR 46.139.342,19). Les Actionnaires déclarent être d'accord avec l'évaluation.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport sur les méthodes d'évaluation et sur la description de l'Apport en Nature a été établi par TEAMAUDIT S.A., réviseurs d'entreprises, 67, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg (ci-après le "Rapport du Réviseur").

La conclusion du Rapport du Réviseur est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre des actions nouvelles à émettre en contrepartie."

##### *Intervention et Déclaration du Souscripteur*

Le Souscripteur, représenté par Monsieur Giovanni Chiacchio, préqualifié, déclare en ce qui concerne l'Apport en Nature:

a. souscrire aux Nouvelles Actions et les libérer partiellement par voie d'Apport en Nature et par voie d'Apport en Numéraire tel que décrits ci-dessus;

b. qu'il détient la créance à apporter à la Société;

c. que l'Apport en Nature sera effectif d'un point de vue luxembourgeois à partir du présent acte notarié; et

d. qu'il s'engage à ce que toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise et toute législation étrangère concernée suite à l'Apport en Nature soient accomplies sur production d'une copie certifiée du présent acte notarié établissant ledit Apport en Nature de manière à formaliser l'Apport en Nature à la Société et à rendre celui-ci effectif à tout endroit et à l'égard de toute tierce partie.

##### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant à travers du Rapport du Réviseur, lequel après avoir été signé "ne varietur" par les représentants des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec ce dernier.

##### (ii) Apport en Numéraire

Preuve du paiement de vingt-quatre millions sept cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 24.749.292,-) a été donnée au notaire par le certificat de blocage émis par UBI Bank International S.A. Ce montant est d'ores et déjà à la disposition de la société.

Les Actionnaires prennent connaissance que le montant restant de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000,-) représentant une part de l'Apport en Numéraire n'a pas encore été libéré.

*Troisième résolution*

Monsieur PAOLO CERRETI décide de renoncer à son droit de souscription à la présente augmentation de capital et les Actionnaires décident d'approuver le fait que les Nouvelles Actions soient entièrement souscrites par le Souscripteur.

*Quatrième résolution*

Les Actionnaires décident, successivement à la présente augmentation du capital, de procéder à la réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence de trente-cinq millions quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 35.427.384,19) pour le ramener du montant de quatre-vingt millions quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 80.427.384,19) à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) dans le but de compenser des pertes subies à hauteur du même montant de trente-cinq millions quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 35.427.384,19).

Les Actionnaires déclarent que lesdites pertes seront imputées sur le capital libéré.

*Cinquième résolution*

En conséquence des décisions prises ci - avant, les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1. des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à quarante cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) représenté par quatre millions cinq cent mille (4.500.000) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale."

*Sixième résolution*

Les Actionnaires décident de changer le nom de la Société de Nova Quatrième S.A. à De Agostini Invest S.A. et de modifier subséquemment l'article 1.2. des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Le nom de la Société est De Agostini Invest S.A."

*Septième résolution*

Les Actionnaires décident de donner au Président du Conseil d'Administration une voix prépondérante en cas d'égalité des voix et de modifier subséquemment l'article 9.4. des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité des voix".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

*Estimation des coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: G. Chiacchio, Dias Marques, De Demo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2009. Relation: EAC/2009/7300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009093761/300.

(090112514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Medistar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.981.

L'an deux mille-neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

1. Monsieur Gustavo STRASSENER, capitaine d'Outre-mer, né à Buenos Aires, le 25 février 1958, demeurant à L-9738 Eselborn, 2, cité Schleed;

agissant en son nom et au nom de

2. Madame Graziella FERRERO, agent de transport maritime international, née à Costigliole d'Asti, le 18 novembre 1944, demeurant à Via Sacheri, 11/8. I-16100. Genua (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit, seuls associés et gérants de la société à responsabilité limitée MEDISTAR s.à.r.l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst, (constituée sous le nom de KARAVEL s.à.r.l.)

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C en date du 26 novembre 2007, numéro 2718, page 130.448,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2009, pas encore publié au Mémorial C; RCS B 132.981,

représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et Unique résolution*

Le siège social de la société est transféré de L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl et le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. al.1.** Le siège social est établi à Luxembourg".

Tous les frais et honoraires du présent acte incombent à la société.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Strassener, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 juillet 2009. Relation: CLE/2009/713. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé):* Francis Kler.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 20 juillet 2009.

Martine MEINANDY.

Référence de publication: 2009093771/40.

(090112243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**Jafer S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.932.

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "JAFER S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 25.932, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 avril 1987, publié au Mémorial C numéro 239 du 31 août 1987, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 9 novembre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 615 du 19 avril 2002.

Le capital social est fixé à huit cent soixante-huit mille Euros (EUR 868.000,-) divisé en trente-cinq mille (35.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Gérard BIRCHEN, président du conseil d'administration, Messieurs Jacques CLAEYS et Hugo FROMENT, ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille Euros (€ 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009093774/70.

(090112078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

**AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.820.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of June

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio SICAV" (the "Corporation"), having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

incorporated by a notarial deed on June 19, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The Meeting is presided over by Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the five hundred (450) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles, so as to read as follows:

"The Board shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage or adverse effect which the Company might not otherwise have incurred or suffered (c) any person in breach of the provisions of a subscription agreement entered into with the Company (d) any person in breach of any eligibility requirement imposed by the Board and disclosed in the offering and subscription documents of the Company (e) to the extent that the Company or any of its Class of Shares invests substantially all of its assets in another investment fund (the "master"), any person which in the opinion of the Board does not meet the eligibility requirements imposed at the level of the relevant master to the extent that these eligibility requirements are disclosed in the offering and/or subscription documents of the Company and/or the constitutive and/or offering documents of the master to the extent that these documents are referred to in the offering and/or subscription documents of the Company. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter."

*Sole resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles so as to read as follows:

"The Board shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage or adverse effect which the Company might not otherwise have incurred or suffered (c) any person in breach of the provisions of a subscription agreement entered into with the Company (d) any person in breach of any eligibility requirement imposed by the Board and disclosed in the offering and subscription documents of the Company (e) to the extent that the Company or any of its Class of Shares invests substantially all of its assets in another investment fund (the "master"), any person which in the opinion of the Board does not meet the eligibility requirements imposed at the level of the relevant master to the extent that these eligibility requirements are disclosed in the offering and/or subscription documents of the Company and/or the constitutive and/or offering documents of the master to the extent that these documents are referred to in the offering and/or subscription documents of the Company. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio SICAV (la "Société"), ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire susmentionné, le 19 juin 2009 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de cette liste de présence que toutes les cinq cent (450) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance, sans avoir à justifier de l'accomplissement des obligations de convocation.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts comme suit:

"Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il juge nécessaires, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société n'est acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec les lois ou les obligations d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil d'Administration, pourrait amener la Société à encourir des charges fiscales ou des désavantages financiers ou tout autre préjudice qu'elle n'aurait pas encourus autrement (c) une personne en infraction avec les dispositions d'un contrat de souscription conclu avec la Société (d) une personne en infraction de toute condition d'éligibilité imposée par le Conseil d'Administration et telle que décrite dans les documents d'émission et de souscription de la Société (e) dans la mesure où la Société ou une de ses classes d'actions investit substantiellement la totalité de ses actions dans un autre fonds d'investissement (le "master"), toute personne qui de l'avis du Conseil d'Administration ne remplit pas les conditions d'éligibilité imposées au niveau du master concerné dans la mesure où ces conditions d'éligibilité figurent dans les documents d'émission et/ou de souscription de la Société et/ou les documents constitutifs et/ou d'émission du master dans la mesure où ils sont décrits dans les documents d'émission et/ou de souscription de la Société."

#### *Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts comme suit:

"Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il juge nécessaires, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société n'est acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec les lois ou les obligations d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil d'Administration, pourrait amener la Société à encourir des charges fiscales ou des désavantages financiers ou tout autre préjudice qu'elle n'aurait pas encourus autrement (c) une personne en infraction avec les dispositions d'un contrat de souscription conclu avec la Société (d) une personne en infraction de toute condition d'éligibilité imposée par le Conseil d'Administration et telle que décrite dans les documents d'émission et de souscription de la Société (e) dans la mesure où la Société ou une de ses classes d'actions investit substantiellement la totalité de ses actions dans un autre fonds d'investissement (le "master"), toute personne qui de l'avis du Conseil d'Administration ne remplit pas les conditions d'éligibilité imposées au niveau du master concerné dans la mesure où ces conditions d'éligibilité figurent dans les documents d'émission et/ou de souscription de la Société et/ou les documents constitutifs et/ou d'émission du master dans la mesure où ils sont décrits dans les documents d'émission et/ou de souscription de la Société." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction française et sur décision des comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation: LAC/2009/25522. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009093775/122.

(090112119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Geoffrey S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 71.954.

---

*Extrait de la décision de l'assemblée générale du 14 mai 2009.*

L'assemblée générale réunie le 14 mai 2009 a pris la décision suivante: Monsieur Peyman HASHEMI ASSASSI, né le 19 novembre 1981 à Langenhagen (D), employé privé, demeurant 22 rue de Mühlenbach à L-2168 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Albert LAMHENE, né le 6 septembre 1959 à Luxembourg, dont il termine le mandat.

*Extrait de la décision du conseil d'administration du 14 mai 2009.*

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale, le conseil d'administration a désigné à l'unanimité Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, né le 1<sup>er</sup> janvier 1946 à Téhéran (Iran), demeurant 27 rue des Sources à L-7334 Heisdorf, comme administrateur-délégué. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.

Pour extraits conformes

Signature

Référence de publication: 2009093669/19.

(090112301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Les Vieux Oliviers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.484.

---

Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet au 30 juin 2009, de ma fonction de gérant de la société LES VIEUX OLIVIERS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, constituée en date du 5 décembre 2005, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.112.484.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

John KNIGHT

19, Ordnance Hill

Londres GB-NW8 6PR

Référence de publication: 2009093668/16.

(090112137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Valotel Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.078.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 mai 2009*

Démission de Monsieur Norbert SCHMITZ en tant qu'Administrateur.

Nomination de Monsieur Pascal DONAT, domicilié au 303, Avenue Victor Hugo, F-26000 Valence, comme nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Nomination de la Fiduciaire Continentale, domicilié au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, comme réviseur chargé du contrôle des comptes consolidés de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

*Pour la société*

VALOTEL EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009093561/19.

(090111834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Industry & Building Technical Installations s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.843.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21.07.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2009093567/14.

(090111035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Alpha Topo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 1, rue Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 99.540.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21.07.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2009093578/14.

(090111024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Skyline S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 198, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.045.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21.07.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2009093565/14.

(090111037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**INVESCO European Hotel Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.600.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009093580/12.

(090111091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**ABL S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 102.925.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société ABL S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B102925, de son adresse actuelle: 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs CARDALE OVERSEAS INC., TASWELL INVESTMENTS LTD. et KELWOOD INVESTMENTS LTD du commissaire aux comptes Alex BENOY, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l.

*Signature*

Référence de publication: 2009093562/14.

(090112335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Albali Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 120.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009093604/14.

(090111573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Mecconti S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 19, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 103.999.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. Juli 2009.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Jean SECKLER

*Notar*

Référence de publication: 2009093607/14.

(090111579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Moog Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.065.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009093594/12.

(090111307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Global Oilfield Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.661.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55505 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009093601/12.

(090111554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.524.

—  
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juin 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juin 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009093620/14.

(090111614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Castronovo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 140.018.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 9 janvier 2009 que:

- Décision a été prise de révoquer la société FIDU-CONCEPT SARL ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38136 de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer en son remplacement la société EP international S.A au siège social sis au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130232, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093626/20.

(090112266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**E Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.256.

Constituée par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 juin 2009, acte publié au Mémorial C no 1584 du 21 août 2006, modifié par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 07 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 2322 du 16 octobre 2007, modifié par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 3020 du 24 décembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour E Investment SA*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009092820/17.

(090111292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Financière E S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.414.

Constituée par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 mai 2006, acte publié au Mémorial C no 1392 du 19 juillet 2006, modifié par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 2006, acte publié au Mémorial C no 2142 du 16 novembre 2006, modifiée par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 juin 2008, acte publié au Mémorial C no 2073 du 27 août 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Financière E S.A.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009092818/17.

(090111303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**ESPERANZA COFFEE HOUSE Teen Challenge Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg F 8.027.

**STATUTS**

Entre les soussigné(e)s, dénommé(e)s ci-après:

- ANTUNES DUARTE Cecilia Maria, maîtrise en optique, née au Portugal, le 10 juin 1954, demeurant à Dudelange
- ANTUNES VIEIRA Joana Dark, ouvrière, née au Brésil, le 15 septembre 1972, demeurant à Oberfeulen
- BARROS DE SOUSA José, magasinier, né au Portugal, le 7 avril 1968, demeurant à Oberfeulen
- BENTO Lidia, gestionnaire de sociétés, née à Esch-sur-Alzette, le 16 février 1982, demeurant à Schifflange
- CARDOSO LADEIRO Eliana, femme de charge, née au Portugal, le 9 novembre 1977, demeurant à Luxembourg
- DE ALMEIDA NOVAIS Franciane, femme de ménage, née au Brésil, le 7 septembre 1983, demeurant à Mamer
- DEPREYTERE Julien, ouvrier, né en Belgique, le 27 juillet 1981, demeurant à Arlon
- DE SOUZA MARTINS Viviane Aparecida, née au Brésil, le 19 septembre 1974, demeurant à Luxembourg
- DE SOUSA LIBORIO FONSECA Silvina, infirmière, née au Portugal, le 18 octobre 1967, demeurant à Steinfort

- FERREIRA DIAS Celio Manuel, réassortisseur vendeur, né au Portugal, le 12 décembre 1975, demeurant à Esch/Alzette
  - GAMALIEL Oliver Simon, licencié en psychologie, né en Libye, le 20 janvier 1984, demeurant à Luxembourg
  - GOMES DE FARIA JUNIOR José, électricien, né le 17 août 1973 au Brésil, demeurant à Dudelange
  - GONCALVES VIEIRA Emanuel, électricien, né le 26 avril 1983 au Portugal, demeurant à Oberkorn
  - GOUVEIA FONSECA Antonio Joao, magasinier, né au Portugal, le 14 février 1964, demeurant à Steinfort
  - LARRAURI Margarita, masseuse, née le 15 août 1966 en République Dominicaine, demeurant à Esch/Alzette
  - LOPES DOS REIS Pedro Miguel, mécanicien-chauffeur, né le 30 janvier au Portugal, demeurant à Bertrange
  - MANDABA BORNOU-SAKILA Valérie, assistante de direction, née en Centrafrique, le 14 mai 1965, demeurant à Pontpierre
  - MANDABA BORNOU Charles, magasinier, né en France, le 15 février 1966, demeurant à Pontpierre
  - MANIQUE Sergio, programmeur, né au Portugal, le 25 avril 1970, demeurant à Luxembourg
  - MARTINS VIEIRA Divina, chef rayon, née au Brésil, le 27 juillet 1969, demeurant à Differdange
  - MARTINS VIEIRA Aparecida, assistante maternelle, née au Brésil, le 14 octobre 1975, demeurant à Steinfort
  - MEIRELES-FONTES Sofia, assistante dentaire, née au Portugal, le 21 décembre 1973, demeurant à Rodange
  - MEIRELES David, délégué commercial, né en France, le 28 juillet 1971, demeurant à Rodange
  - NEDERVEEN Dennis, économiste, né le 24 février 1963 en Grèce, demeurant à Luxembourg
  - RAMOS CARTAXO Miguel Antonio, pasteur, né au Portugal, le 5 juillet 1974, demeurant à Bertrange
  - SIMON Virginie, infirmière, née le 25 octobre 1978 en Belgique, demeurant à Arlon
  - SPORTELLI Antonio, vendeur ameublement, né au Luxembourg, le 26 avril 1990, demeurant à Luxembourg
  - SUSAN Lidia, assistante de direction, née en Roumanie, le 18 octobre 1977, demeurant à Pétange
  - VELOZ REYNOSO Franklin Samuel, carrossier, né le 23 janvier 1965 en République Dominicaine, demeurant à Esch/Alzette
  - VIANA ALMEIDA Nuno Filipe, vendeur-magasinier, né au Portugal, le 16 mai 1984, demeurant à Mamer
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### I. Dénomination sociale, siège social, durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «ESPERANZA COFFEE HOUSE Teen Challenge Luxembourg a.s.b.l.»  
L'Association jouit de la personnalité civile.

**Art. 2.** Le siège social de l'Association est établi à L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.

Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** L'Association est constituée pour une durée illimitée.

### II. Objet

**Art. 4.** L'Association a pour objet le développement d'activités diverses en vue de soutenir, promouvoir, créer et gérer toute initiative sociale, éducative en faveur de personnes en détresse ou touchées par les problèmes de toxicodépendance.

Elle s'inspire dans ses principes constitutifs, moraux et méthodologiques de l'institution chrétienne Teen Challenge Europe (Portugal).

L'association peut accomplir tous actes et toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à son objet et qui semblent de nature à le favoriser.

### III. Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### IV. Composition de l'Association, Admission, Démission, Cotisation

**Art. 6.** L'Association comprend:

- 6.1 Les membres effectifs
- 6.2 Les membres sympathisants
- 6.3 Les membres d'honneur

6.1 Les membres effectifs

Toute personne physique et majeure désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Le membre effectif dispose d'un droit de vote lors des assemblées générales.

#### 6.2 Les membres sympathisants

Peut devenir «membre sympathisant» toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public qui apporte un soutien moral ou financier au Teen Challenge Luxembourg.

Le membre sympathisant ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne peut participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

Il est admis par décision du conseil d'administration, qui délibère à la majorité des voix de ses membres.

#### 6.3 Les membres d'honneur

Peut devenir «membre d'honneur» toute personne se distinguant particulièrement par son soutien à l'association.

L'admission d'un «membre d'honneur» est formalisée par une décision du CA.

Les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote.

Une liste indiquant, par ordre d'admission, les noms et prénoms, adresses et nationalités des membres de l'association, est déposée au greffe du tribunal civil du siège de l'association dans le mois de la publication des statuts.

Elle est complétée, chaque année et mise à disposition de toute personne gratuitement sur demande.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres effectifs est de trois.

**Art. 8.** La qualité de membre de l'Association se perd:

##### 8.1 Démission volontaire

Par la démission volontaire adressée par lettre recommandée au Conseil d'Administration de l'Association;

##### 8.2 Exclusion

Par l'exclusion décidée par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité simple des membres présents ou représentés.

##### 8.2 Par le décès d'un membre.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées par lui. Il n'a aucun droit sur le fonds social de l'Association.

**Art. 9. Cotisation.** Le taux de la cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale à un montant minimum de 5,- € mensuels.

## V. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

## VI. Conseil d'Administration, bureau exécutif

**Art. 12.** L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé du président et de 3 administrateurs au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur entre deux assemblées, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe du président et de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

**Art. 16.** Un règlement d'ordre intérieur est élaboré par le Conseil d'Administration ayant pour but de mettre en place une structure organisationnelle interne afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Association.

## VII. Budget et Comptes, Surveillance

**Art. 17.** Les fonds de l'Association proviennent des cotisations mensuelles et annuelles, fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, de subventions, dons, donations, legs et revenus divers.

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

## VIII. Affiliation

**Art. 19.** L'Association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'assemblée générale.

## IX. Modification des statuts, dissolution et liquidation

**Art. 20.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 23.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 24.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 25.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à Teen Challenge Europe (Portugal).

## X. Dispositions diverses

**Art. 26.** Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et aux règlements d'ordre intérieur à élaborer par le conseil d'administration.

Ains fait à Luxembourg, le 16 juillet 2009.

ANTUNES DUARTE Cecilia Maria / ANTUNES VIEIRA Joana Dark / BENTO Lidia / CARDOSO LADEIRO Eliana / DE ALMEIDA NOVAIS Francian / DEPREYTERE Julien / DE SOUSA MARTINS Viviane Aparecida / DE SOUSA LIBORIO FONSECA Silvina / FERREIRA DIAS Celio Manuel / GAMALIEL Oliver Simon / GOMES DE FARIA JUNIOR José / GONCALVES VIEIRA Emmanuel / MEIRELES David / NEDERVEEN Dennis / RAMOS CARTAXO Miguel / GOUVEIA FONSECA Antonio Joao / LARRAURI Margarita / LOPES DOS REIS Pedro Miguel / MANDABA BORNOU Charles / MANIQUE Serge / MARTINS VIEIRA Aparecida / MEIRELES-FONTES Sofia / SIMON Virginie / SPORTELLI Antonio / MARTINS VIEIRA Divina / SUSAN Lidia / VELOZ REYNOSO Franklin Samuel / MANDABA BORNOU-SAKILA Valérie / VIANA ALMEIDA Nuno Filipe / BARROS DE SOUSA José

*Membres fondateurs*

Référence de publication: 2009093909/160.

(090112587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

## P.F. Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.208.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paul SCHULTE, commerçant, né à Esch/Alzette, le 23 novembre 1961, demeurant à L-4069 Esch/Alzette, 15, rue Dr. Emile Colling;

2.- Monsieur Frankie STEFFEN, commerçant, né à Ettelbrück, le 11 décembre 1970, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 1, Op der Tomm.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de P.F. Concept S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (€ 1.200.000,-), représenté par MILLE DEUX CENTS (1.200) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Paul SCHULTE, prénommé, SIX CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	600
2.- Monsieur Frankie STEFFEN, prénommé, SIX CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	<u>600</u>
TOTAL: MILLE DEUX CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	1.200

Toutes ces parts ont été libérées intégralement par l'apport en nature suivant qui se trouve à la disposition de la société.

Chaque souscripteur apporte cinquante parts sociales de la société I.P.F. S. à r.l., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, évaluées à un montant de UN MILLION TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (€ 1.320.000,-) dont UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (€ 1.200.000,-) rémunérés en capital, le solde, soit la somme de CENT VINGT MILLE EUROS (€ 120.000,-), constituant une soulte qui sera versée aux apporteurs.

#### Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 2.200,-).

#### Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Paul SCHULTE, prénommé.
- II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Frankie STEFFEN, prénommé.
- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV. - Le siège social de la société se trouve à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: P. Schulte, Steffen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009093888/84.

(090112282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

#### **Noral Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.488.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2009*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

NORAL HOLDING S.A.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2009093563/18.

(090111835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

#### **Prefood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.193.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société  
PREFOOD S.A.  
N. SCHMITZ  
Administrateur

Référence de publication: 2009093558/18.

(090111832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Musino Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.123.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2009*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société  
MUSINOR FINANCES SPF S.A.  
N. SCHMITZ  
Administrateur

Référence de publication: 2009093555/18.

(090111831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Chandi Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.161.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 7 juillet 2009 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Michael PIRSON, demeurant 46C, rue de la Hazette, B-6860 Nivelet, de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer à la fonction d'administrateur, Monsieur Gérard GEIER, demeurant professionnellement au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009093623/18.

(090112241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Blackhorse Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.544.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 7 juillet 2009 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Michael PIRSON, demeurant 46C, rue de la Hazette, B-6860 Nivelet, de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer à la fonction d'administrateur, Monsieur Gérard GEIER, demeurant professionnellement au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093625/18.

(090112248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Aldringen Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.480.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 7 juillet 2009 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Michaël PIRSON de ses fonctions d'administrateur unique de la société, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer en son remplacement Monsieur Gérard GEIER, demeurant professionnellement 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur unique de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093622/18.

(090112237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**ICG International Computing Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.522.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2009*

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Cristiano FALCONI a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Brunello DONATI demeurant professionnellement Riva Albertolli 1, CH-6900 Lugano, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour la société

FBK

BENOY KARTHEISER management

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009093633/18.

(090112348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Forges S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.803.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2009*

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Cristiano FALCONI a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Brunello DONATI demeurant professionnellement Riva Albertolli 1, CH-6900 Lugano, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour la société

FBK

BENOY KARTHEISER management  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009093634/18.

(090112351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Mitron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 106.249.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2009*

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Cristiano FALCONI a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Brunello DONATI demeurant professionnellement Riva Albertolli 1, CH-6900 Lugano, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

*Pour la société*

FBK

BENOY KARTHEISER management  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009093636/18.

(090112440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Real South Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 41.068.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2009*

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Cristiano FALCONI a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Brunello DONATI demeurant professionnellement Riva Albertolli 1, CH-6900 Lugano, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

*Pour la société*

FBK

BENOY KARTHEISER management  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009093637/18.

(090112452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**S.I. Kronos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 76.445.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2009*

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Cristiano FALCONI a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Brunello DONATI demeurant professionnellement Riva Albertolli 1, CH-6900 Lugano, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

*Pour la société*

FBK

BENOY KARTHEISER Management  
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009093632/18.

(090112345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Hedwige Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.761.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 7 juillet 2009 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Michael PIRSON, demeurant 46C, rue de la Hazette, B-6860 Nivelet, de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer à la fonction d'administrateur, Monsieur Gérard GEIER, demeurant professionnellement au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009093630/18.

(090112273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Ambrew S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 148.640.320,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

—  
EXTRAIT

- L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 juin 2009 a accepté la démission des administrateurs Ricardo De Oliveira Silva Rittes et André Van der Toorn avec effet de l'issue de celle-ci.

- La société anonyme "Inbev" SA, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Grand-Place 1 et ayant comme numéro de registre de commerce le 0417.497.106, a changé sa dénomination sociale en "Anheuser-Busch Inbev" par acte authentique signé devant le notaire Peter VAN MELKEBEKE, notaire associé, le 19 novembre 2008 et publié dans le Moniteur belge le 3 décembre 2008, n° 20081203-187268.

Munsbach, le 23 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009093639/18.

(090112491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Eliot Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.672.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue du 16 juin 2009*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la Société  
ELIOT INVEST S.A.  
N. SCHMITZ  
Administrateur

Référence de publication: 2009093553/18.

(090111805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 799.992,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.183.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 2 juillet 2009 que le siège social de la société est été transféré du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

*Pour Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l.*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009093543/18.

(090111942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Immo Magtib Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 147.213.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Sébastien ELISE, comptable, né à Charleroi (Belgique) le 21 novembre 1972 (matr. 1972 11 21 936), demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue principale,

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il a décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "IMMO MAGTIB SARL".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch. Il pourra être transféré en toute autre localité de la Commune de Rambrouch par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la prise à bail et la location de toutes propriétés immobilières de même que l'administration, l'entretien, l'exploitation et la mise en valeur de tous immeubles ainsi que toutes opérations, quoique non prévues ci-dessus, auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

La société est également autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties, sûretés ou cautionnements à ou en faveur de toute personne privée ou société, y compris à ses actionnaires.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits

s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €) divisé en mille (1.000) parts sociales de soixante euros (60,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré par le comparant prénommé.

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les quatre-vingt pour cent (80%). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville, en la commune de Rambrouch.
2. Est nommé gérant de la société Monsieur Sébastien ELISE, préqualifié.
3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ELISE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2009. DIE/2009/6992. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 20 juillet 2009.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2009093770/88.

(090112443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.503.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 22 mai 2009*

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

De déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Charles ZINI, demeurant à CH-124 Genève, 6, rue du Port (Suisse), conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2009.

Monsieur Charles ZINI portera le titre d'Administrateur-Délégué de la société et partant pourra engager la société de par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, le conseil d'administration rendra comptes à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric Deflorenne

Référence de publication: 2009093650/20.

(090112690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Rikam Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 42.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092795/10.

(090110928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

---

**Vetmed SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4418 Soleuvre, 66, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg E 4.118.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Sandra FELTEN, vétérinaire, née à Esch/Alzette, le 29 juin 1979, demeurant à L-4464 Soleuvre, 25, rue J.F. Kennedy;

2.- Madame Veronique KETTEL, vétérinaire, née à Luxembourg, le 15 mars 1982, demeurant à L-5760 Hassel, 15, rue de Luxembourg.

Lesquelles comparantes déclarent constituer entre elles une société civile immobilière, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "VETMED SCI"

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Soleuvre.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à SIX MILLE EUROS (€ 6.000,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de SOIXANTE EUROS (€ 60,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 9.** La société est administrée par les associés. Pour tout acte de disposition la société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les associés et pour tout acte de gestion courante la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque associé.

**Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 11.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération du capital*

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les CENT parts comme suit:

1.- Madame Sandra FELTEN, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	50
2.- Madame Veronique KETTEL, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Le fonds social de SIX MILLE EUROS (€ 6.000,-) a été mis à disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège de la société est fixé à L-4418 Soleuvre, 66, rue de Belvaux.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Feiten, Kettel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: EAC/2009/7425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santoni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009094133/64.

(090112315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.